

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



Maître d'ouvrage/Pouvoir adjudicateur
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
La Maison Forte - 2, rue des Vallières
69390 VOURLLES
Représenté par M CHETAILLE Jean-Yves, Président

Maître d'œuvre
Dynamique Hydro
16 rue Masaryk
69009 LYON

OBJET DU MARCHE

Travaux de restauration hydro-éco-morphologique des zones humides du Vieux Rhône de Montélimar - Secteur des Iles du Rhône Châteauneuf-du-Rhône (26)

N° : 923IDRH_Travaux restauration_Iles du Rhône (Drôme)



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

commun aux lots 1 et 2

**Date et heure limites de réception des offres :
Le lundi 31 mai 2021, à 12H**



« Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. »

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	5
3.1 - Désignation de l'acheteur	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Cadre de mémoire technique	12
8.4 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de restauration hydro-éco-morphologique des zones humides du Vieux Rhône de Montélimar - Secteur des Iles du Rhône

Le secteur des « Îles du Rhône » (commune de Châteauneuf du Rhône, Drôme), correspond à des vestiges d'anciennes gravières, comme il en existe beaucoup en bordure du Rhône.

Les travaux consistent notamment à connecter 4 lacs entre eux et avec le Vieux-Rhône de Montélimar :

- d'une part pour favoriser les flux d'eau et de nutriments nécessaires au développement de la biodiversité;

- d'autre part pour créer des zones refuges et d'intérêt pour la faune et la flore des zones humides et aquatiques.

Les travaux se résument donc principalement à des opérations de dévégétalisation, de terrassement (déblais et remblais) et de végétalisation (plantation d'hélophytes, boutures, plançons et baliveaux de ligneux).

Ce projet de restauration est porté par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA).

Lieu(x) d'exécution :

Le site de projet est situé sur la commune de Châteauneuf du Rhône (26780 CHATENAUNEUF DU RHONE, Drôme - 26) au nord-ouest de la commune. Les quatre lacs concernés se trouvent sur la zone nommée "Iles du Rhône" qui s'étend entre le canal CNR et le vieux Rhône de Montélimar, sur le domaine public fluvial concédé à la Compagnie Nationale du Rhône.

Aussi, la mise à disposition de matériaux alluvionnaires nécessaires pour le projet est située sur la commune des Turrettes (26740 LES TOURRETTES), à 23 km du site des Iles du Rhône.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation concerne un seul marché de travaux dont l'allotissement est le suivant :

Lot(s)	Désignation
1	Lot 1 - Travaux préparatoires et terrassements Le lot 1 comprend notamment : les études d'exécution, les travaux de dévégétalisation et de traitement de la Jussie, les terrassements, l'implantation de patchs écologiques, la pose de géotextiles biodégradables et la remise en état des terrains.
2	Lot 2 - Travaux de végétalisation Le lot 2 comprend notamment toutes les prestations relatives aux plantations.

Chaque candidat est libre de présenter une offre pour autant de lots qu'il le souhaite. Ainsi, les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour les 2 lots et peuvent se voir attribuer les 2 lots.

Les lots sont jugés indépendamment. Ainsi, les offres sont appréciées lot par lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45111220-6	Travaux de débroussaillage
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

Lot(s)	Code principal	Description
1	45112500-0	Travaux de terrassement
	45111220-6	Travaux de débroussaillage
2	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
La Maison Forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES

Représentant de l'organisme acheteur / Personne compétente pour la signature du présent marché :
M CHETAILLE Jean-Yves, Président (ou son représentant dûment habilité)

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

DYNAMIQUE HYDRO
16 rue Masaryk
69009 LYON
Tél. : 04.78.83.68.89
Elle est représentée par : M MONNERET Charles

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est ACT / VISA / DET / AOR.

La mission OPC est également assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.
Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni en annexe du CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les demandes de paiement seront présentées conformément à l'article 13.1 du C.C.A.G. Travaux.
Les acomptes seront réglés mensuellement.
Les demandes de paiement seront établies en un original et 1 copie portant les mentions légales et les indications précisées au CCAP.
Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
La Maison Forte - 2, rue des Vallières
69390 VOURLES

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes validés par la maître d'œuvre sur la base des décomptes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (cf. Art. 8.3)
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux (en annexe du CCTP)
- Les plans (en annexe du CCTP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution (en annexe 1)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces précisées dans les articles suivants.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat L'emploi d'engins utilisant des huiles biodégradables est à privilégier.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes. Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

La visite du site est très fortement encouragée.

Si la visite est effectuée, le candidat indiquera la date de son passage dans son mémoire technique. Il intégrera également des photographies de sa visite permettant d'attester de son passage et d'illustrer ses propos.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents se fait uniquement par voie électronique et est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.com>.

La transmission unique des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) ou papier n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
A l'attention de Vincent RAYMOND
8 allée du Château
07200 VOGUE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

Les candidats ne peuvent pas transmettre leur offre sous format papier (cf. 7.1).
Il s'agit dans ce cas uniquement de l'envoi d'une copie de sauvegarde (cf. 7.1).

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le **lot n° 1**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
<i>2.1-Mémoire technique : Phasage et modalités de réalisation (y compris les circulations) des aménagements (terrassements, traitement de la Jussie, déboisement...), y compris les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité et la conformité des implantations et dimensions prescrites.</i>	40.0 %
<i>2.2-Mémoire technique : Description de l'ensemble des moyens de préservation du milieu et du protocole de suivi de la qualité des eaux, suivi débits et météo.</i>	30.0 %
<i>2.3-Expérience : Références sur des travaux similaires : terrassements en milieu humide, restauration de zone humide... Compétence de l'équipe de travail : CV du personnel encadrant uniquement</i>	10.0 %
<i>2.4-Planning prévisionnel détaillé et cohérence du planning avec les délais proposés (à l'acte d'engagement).</i>	10.0 %
<i>2.5-Moyens matériel et humains envisagés pour la réalisation des travaux et cohérence de ces moyens avec les aménagements prévus et les délais proposés (à l'acte d'engagement).</i>	10.0 %

Pour le **lot n°2**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
<i>2.1-Mémoire technique : Phasage et modalités de réalisation des aménagements (génie végétal, plantation de roselière...), y compris les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité et la conformité des implantations et dimensions prescrites.</i>	50.0 %
<i>2.2-Mémoire technique : Description de l'ensemble des moyens de préservation du milieu, suivi débits et météo.</i>	10.0 %
<i>2.3-Expérience : Références sur des travaux similaires : restauration de zone humide, génie végétal, plantation de roselière... Compétence de l'équipe de travail : CV du personnel encadrant uniquement</i>	20.0 %
<i>2.4-Planning prévisionnel détaillé et cohérence du planning avec les délais impartis.</i>	10.0 %
<i>2.5-2.5-Moyens matériel et humains envisagés pour la réalisation des travaux et cohérence de ces moyens avec les aménagements prévus et les délais impartis.</i>	10.0 %

Le prix et la valeur technique sont notés sur 20 et affectés des pondérations indiquées dans le tableau ci-dessus pour obtenir la note générale.

Le prix est noté selon la formule suivante :

$$\frac{P_{min}}{P} \times 20$$

- Montant de l'offre moins-disante : P_{MIN}

- Montant de l'offre : P

Pour la valeur technique, les différents sous-critères sont notés indépendamment. La note totale est ramenée sur 20 selon les différentes pondérations indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le mémoire technique sera rédigé selon le modèle fourni au 8.3 du présent règlement de consultation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'écarter une offre dont le mémoire technique ne serait pas rédigé selon le modèle prescrit.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Cadre de mémoire technique

Le cadre de mémoire technique présenté ci-dessous doit être respecté par les candidats pour permettre leur notation selon les critères du présent règlement de consultation.

1 Méthodologie de réalisation des aménagements - Phasage du chantier

Décrivez précisément dans ce paragraphe les modalités de réalisation étape par étape : Débroussaillage, création des accès, terrassement, plantations, remise en état des terrains...

Pour chaque aménagement précisez les moyens de contrôle des dimensions, des implantations et des quantités mises en œuvre.

Préciser les plans de circulations envisagés.

Indiquez éventuellement les difficultés prévisibles.

2 Planning

Proposez dans ce paragraphe, au regard des contraintes évoquées au CCTP et des délais imposés :

Un planning prévisionnel organisé par tâche élémentaire, et daté.

3 Moyen mis en œuvre pour répondre aux contraintes spécifiques et aux contraintes environnementale du site

Précisez dans ce paragraphe les moyens employés pour répondre aux contraintes techniques et environnementales évoquées au CCTP, et notamment : suivi qualité d'eau et matières en suspension (MES), surveillance de la météo et risque de crue, risque de pollution, risque de dissémination d'espèce invasive, risque de dégradation d'espèce ou d'habitat...

Ce paragraphe peut être rédigé sur le modèle d'un Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement (SOPAE).

4 Principales références sur des travaux similaires

Présenter, au maximum, 7 références récentes choisies. Les références doivent exclusivement concerner des travaux en rivière et milieu humides, de préférence sur des aménagements proches de ceux faisant l'objet du présent appel d'offres.

Le type de références suivantes serait notamment apprécié : Restauration de zone humide et d'anciennes gravières, terrassements aquatiques, traitement de Jussie, plantation de roselière, génie végétal ...

Fournir les CV du personnel encadrant uniquement (conducteur de travaux et chef de chantier) qui sera affecté au chantier. Les CV doivent contenir les références.

4 Moyens

Précisez dans ce paragraphe le matériel et le personnel qui sera spécifiquement affecté au chantier pendant chaque phase de celui-ci.

5 Fournitures

Précisez dans ce paragraphe les principales fournitures envisagées : origine, certification...

6 Regard critique

Précisez dans ce paragraphe, s'il y a lieu, vos remarques sur le cahier des charges et les réponses concrètes que vous apportez pour y remédier.

8.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Tous les candidats seront informés par mail du début de la procédure de négociation et du délai de réponse impartis. Une liste de questions unique sera également transmise par mail à tous les candidats. Les réponses devront être renvoyées au maître d'ouvrage par écrit (courrier ou mail) dans le délai imparti.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun
38000 GRENOBLE

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.